

Augmentation des non-JFL en 2016-17

Sauvegarder l'essentiel

Afin de préserver la réglementation des Joueurs Formés Localement (JFL), la Ligue Nationale de Basket a dû... augmenter le nombre de non-JFL et ouvrir la porte en grand aux Européens/Cotonou. Au risque de voir les Américains s'y engouffrer.

Le statut de Joueur Formé Localement (JFL) a été mis en place par la Ligue Nationale de Basket à partir de la saison 2010-11. Pour être considéré comme JFL, un joueur doit avoir été licencié au minimum quatre saisons à la fédération française entre ses douze et vingt-et-un ans. L'objectif de la ligue professionnelle était louable, donner un espace de jeu à des jeunes issus des centres de formation de ses clubs, sans faire de discrimination par la nationalité.

Le processus de formation des joueurs s'échelonne sur six ans, de quinze à vingt-et-un an. La réglementation apparaissait apporter peu à peu ses fruits tout en ne négligeant pas le cursus scolaire des apprentis basketteurs. Leur impact chez les pros était grandissant avec des évaluations et des moyennes de points en hausse.

L'expérience n'ira pas à son terme, du moins pas complètement. Le Ministère des Sports a été contacté par la Commission Européenne suite à un dépôt de plainte d'un agent, François Lamy. Le Ministère s'est rapproché de la LNB afin d'obtenir des explications. « On n'est pas face à une Commission Européenne chargée du sport mais de fonctionnaires européens chargés des relations sociales. Eux, le sport, ce n'est pas tout à fait leur truc. » Alain Béral, président de la LNB, emploie un euphémisme.



Alain Béral (président de la LNB)

La Commission Européenne, ce sont des administratifs qui n'ont comme seule mission que de veiller à faire respecter les accords de coopération entre les États. Sans ce souci de dégâts collatéraux. Les fonctionnaires bruxellois ont dû se faire expliquer les fondamentaux, à savoir que le basket se joue à cinq, et que ses équipes possèdent deux fois moins de joueurs sous contrat que celles de football, leur référence. Évidemment, il fut indispensable de démontrer que la planète orange subit une hégémonie qui n'a pas d'équivalent dans d'autres

disciplines, celle des Américains. Il y a deux ans, une étude de la fédération internationale révélait que les transferts internationaux concernaient à 45,2% des ressortissants américains alors que les Serbes, en deuxième position sur la liste, ne représentaient que 6,4%.

Des naturalisations factices

Pendant deux ans, des échanges continus se sont déroulés entre les trois parties. La Ligue appuyée par le syndicat des joueurs aurait souhaité diminuer le nombre de non-JFL mais c'est la notion même de Joueur Formé Localement qui était à même d'être déclarée illégale. Finalement, la volonté des clubs français de protéger la formation a été reconnue. S'est installé ensuite un débat sur les quotas. Il aurait été trop simple que la Commission Européenne fixe elle-même une norme. Afin

La notion même de Joueur Formé Localement était à même d'être déclarée illégale.

La règle

2015-16

Pro A
 ➔ 5 joueurs non-JFL maximum.

Pro B
 ➔ 3 joueurs non-JFL maximum.

2016-17

Pro A
 ➔ 6 joueurs non-JFL maximum dont 4 joueurs « non Européens/Cotonou » maximum.

Pro B
 ➔ 4 joueurs non-JFL maximum dont 2 joueurs « non Européens/Cotonou » maximum.

NB : L'accord de Cotonou a été signé en 2000 entre l'Union européenne et ses 28 pays et les États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique et ses 79 États, soit une population totale de plus de 700 millions de personnes. ●

de se montrer conciliante, c'est donc la LNB qui a proposé une diminution du quota de JFL tout en faisant un distinguo entre les « extra-Européens » et les « Européens/Cotonou » afin d'envoyer un signal positif (voir encadré).

Tout ceci est très subtil. La Commission Européenne a accepté le principe du JFL, à la condition que les règles soient mesurées et proportionnelles aux objectifs qui est celui de protéger la formation. Rien n'est pour autant gravé dans le marbre. « On a pris nos responsabilités et ça nous paraît être de nature à classer l'affaire mais ce n'est pas nous qui décidons... J'espère que le gouvernement ne sera pas inquiet sur le sujet car c'est lui qui est en première ligne », commente Alain Béral.

Sur le principe, pourquoi pas. Seulement, on a déjà pu constater les perversions du système il y a une quinzaine d'années lorsque quantité de joueurs américains se sont découverts subitement des origines européennes par leur grand-père ou leur arrière-belle-sœur. Chacun a pu observer aussi une récente vague de naturalisations factices, de Bo McCalebb, qui a transfiguré la Macédoine à l'Euro 2011, à A.J. Slaughter (ex-Chalon) devenu Polonais pour l'Euro 2015. La valeur marchande de ces gens-là va considérablement augmenter, comme celle de C.J. Wallace (ex-Chalon et Le Mans) qui possède un passeport congolais ! Évidemment, ce ne sont pas des cas isolés. On risque ainsi de connaître des situations extrêmes avec jusqu'à six ressortissants américains dans une équipe. « On ne peut pas tout

vérifier ! », constate Alain Béral. « Quand j'étais président à Pau, du jour au lendemain, un de mes Américains est devenu Géorgien (Melvin Sanders). Que voulez vous faire contre ça ? » ●

Réactions

Charles Kahudi (Lyon-Villeurbanne)



« Ça nous concerne tous, les plus jeunes et les moins jeunes, quand tu vois qu'il y a de bons joueurs français qui n'ont pas d'emplois aujourd'hui pour des raisons diverses, c'est forcément frustrant. Ça peut être n'importe qui, moi un jour (...) Il y a beaucoup de faux passeports, qui arrivent du jour au lendemain. C'est dommageable, ça bouche pas mal d'entrées. Je n'ai pas de solution pour ça. J'espère que la formation française ne va pas en pâtir (...) Les gros clubs vont prendre les meilleurs Français et les clubs qui ont moins de moyens vont prendre des joueurs de complément pour faire le nombre et miseront davantage sur les Américains, les Cotonou et joueurs européens. Je ne sais pas si on revient en arrière mais en tous les cas, ça sera encore plus sélectif. » ●

Stephen Brun (Cholet)



« Tout dépendra de la philosophie des clubs, de ce qu'ils ont envie de faire. Certains prendront 4 non-JFL et des Français. Ceux qui n'ont pas de grosses masses salariales se tourneront forcément sur 6 joueurs non-JFL. Ça coûte forcément moins cher de prendre un Bosman ou un Cotonou qu'un JFL (...) Les bons Européens, Serbes ou Grecs, c'est hors de prix. Tu vas prendre des Européens, mais de deuxième ou troisième niveau. À Strasbourg, il y a (Vladimir) Golubovic mais il n'est là que jusqu'en décembre (...) Ça va faire 18 joueurs en plus qui n'auront pas de job en Pro A et il va y avoir un effet boule de neige. Les chiffres de pôle emploi vont encore être en hausse quand on va regarder le journal télévisé ! » ●

Vincent Collet (Coach Strasbourg et équipe de France)



« C'est inéluctable. De toute façon, on est dans l'Europe. Ça fait des années qu'on essaie par des moyens un peu détournés de se protéger. La vraie protection, c'est le travail. C'est un problème sans en être un si on est capable de continuer à former. De toute façon, l'universalité va être la règle comme elle l'est dans tous les métiers. Je ne vois pas pourquoi le sport ferait exception par rapport à n'importe quelle profession. Et je n'imagine pas qu'à valeur égale, un club ne choisisse pas un Français plutôt qu'un étranger, tu ne prends pas un étranger par plaisir. Les gens préfèrent voir jouer des jeunes joueurs français. Quand tes jeunes jouent, le public et les partenaires sont contents. Donc, on peut y arriver malgré tout (...) » ●